



En partenariat avec le Département de la Gironde et l'iddac

Cadre et conditions d'accueil à destination des groupes candidats 2027/2028

Présentation du dispositif

Qu'est-ce que les P'tites Scènes ?

Le dispositif **P'tites Scènes**, initié par **l'iddac** (agence culturelle du Département de la Gironde) en partenariat avec un réseau de programmateurs girondins, a pour vocation de soutenir des artistes émergents ou envoi de développement de la scène musicale contemporaine.

Il permet à des groupes de se professionnaliser à travers :

- Une **résidence artistique** de 5 jours maximum,
- Une **tournée de concerts** sur le territoire girondin.

Le dispositif s'adresse exclusivement à des **formations de 1 à 4 musicien·nes** interprétant des **compositions originales chantées**.

À compter de la saison 2027/2028, le dispositif est ouvert exclusivement aux groupes dont l'ensemble des membres est implanté en Nouvelle-Aquitaine. Cette évolution s'inscrit dans la volonté des partenaires de renforcer le soutien à la création régionale tout en garantissant un modèle de fonctionnement durable et équilibré.

1- CADRE ADMINISTRATIF

Chaque groupe doit être **accompagné par une structure administrative et financière** (association, production, label, etc.) en capacité de :

- Suivre la **convention de résidence**,
- Établir les **contrats de cession** et les **factures**,
- Assurer le **paiement des salaires** (artistes et technicien·nes).

Deux types de contractualisation :

1. **Convention de résidence tripartite** (groupe ou structure / lieu d'accueil / iddac) – rédigée par l'iddac.
2. **Contrat de cession bipartite** (groupe ou structure / lieu de concert) – à rédiger par la structure porteuse.

2- LA RÉSIDENCE

- Chaque saison, **4 groupes** sont sélectionnés.
- La **résidence dure 5 jours maximum (dont 1 jour en lien avec le concert sur le lieu d'accueil de la résidence)**, dans l'un des lieux partenaires du dispositif, et précède la tournée.

Organisation

- Les dates sont définies selon la **disponibilité des lieux, des groupes**, et le **calendrier scolaire**.
- Prévoir **1,5 à 2 mois de disponibilité** pour organiser la tournée (incluant des dates en semaine).

Composition maximale du groupe en résidence

- **4 musicien·nes ou chanteur·euses**
- **1 régisseur·euse son ou technicien·ne polyvalent·e** (1 personne maximum)

Cadre financier de la résidence

- **178 € TTC / jour / personne**, pendant **4 jours maximum**. Le 5e jour est couvert par le cachet du concert de fin de résidence.
- Les frais sont mutualisés via une caisse solidaire gérée avec les partenaires.

Prise en charge

- **Transports** : 0,52 €/km aller-retour depuis le lieu de vie du groupe (pour tous).
- **Hébergement + repas du soir** : pour les **groupes non girondins uniquement**.
- **Repas du midi** : pour tous, pris en charge par le **lieu de résidence**.

Les frais seront proratisés selon la durée réelle de la résidence.

Intervention artistique extérieure

- Un·e intervenant·e (metteur·se en scène, régisseur·se lumière...) peut être sollicité·e.
- Prise en charge jusqu'à **500 € HT ou net de TVA**, + transport, et pour les personnes hors Gironde : hébergement, repas du soir

Conditions techniques en résidence

- Les lieux sont en général **équipés techniquement**.
- Si ce n'est pas le cas, l'iddac fournit le matériel nécessaire « **Kit technique P'tites Scènes** » (selon disponibilité).

Démarche à suivre

- Transmettre une **fiche technique** au plus tard **2 mois avant la résidence**.
- Le matériel sera livré par les lieux d'accueil.
- Le **montage** du matériel doit débuter dès le **premier matin**, avec présence d'un technicien du lieu et du technicien du groupe.
- Un technicien iddac peut intervenir en renfort si nécessaire.

3- LA TOURNÉE

Les concerts se déroulent dans un **cadre convivial**, souvent sous forme d'**apéros-concerts**, favorisant la **rencontre avec le public**.

La scénographie est **légère et adaptable**, avec une mise en lumière simple.

Caractéristiques

- **8 à 12 concerts** répartis sur **1,5 à 2 mois** (entre septembre et mai).
- Majoritairement **du jeudi au samedi soir**, entre **19h et 20h30**.

Cadre financier de la tournée

Le **coût de cession total** est calculé selon les éléments suivants :

- **180 € brut chargé HT** par **artiste** et par **date** (incluant technicien·ne).
- **Part de structure** : 8% des salaires + 1 cachet réparti sur l'ensemble des dates.
- **Frais de transport** : lissés sur l'ensemble des dates (calculés depuis Bordeaux vers chaque lieu – 0.52€/km).
- **Cachet technicien** : 2 à 4 cachets de 180 € brut chargé HT (selon le nombre de dates).

Exemple : Groupe de 3 artistes + 1 technicien sur 12 dates → coût de cession : **920 € HT en moyenne / date.**

Important : la composition du groupe **en tournée** est **limitée** à 4 musicien·nes + 1 technicien·ne.

Conditions techniques de la tournée

- La fiche technique transmise avant la résidence pourra être ajustée après celle-ci.
- Certains lieux ne pourront accueillir la configuration complète travaillée en résidence.

La **résidence** est un temps d'expérimentation artistique.

La **tournée** est une version adaptée, techniquement allégée.

Kit technique P'tites Scènes :

- Disponible pour les **salles non équipées** (liste du matériel en annexe).
- **2 exemplaires seulement** (rotation à organiser par le groupe en cas de besoin).
- Aucun **backline** fourni pendant la tournée.

Interventions et matériel :

- Un technicien iddac peut être présent sur la **première date**.
- Prévoir **1 ou 2 clés USB** pour sauvegarder les réglages.
- Une équipe du lieu d'accueil (ayant suivi une formation) aidera au montage.

Déroulé type d'une journée de concert :

- **14h - 16h30** : montage scène, lumière, son
- **16h30 - 17h** : installation musiciens
- **17h - 18h30** : balances et réglages
- **19h30** : concert
- **22h** : démontage

Accueil et logistique

- Un·e référent·e accueille le groupe sur chaque lieu.
- Si les lieux n'ont pas de loges, un **espace aménagé** sera mis à disposition.
- **Repas du soir** pris en charge par le lieu.
- Le contrat de cession doit mentionner d'éventuels **régimes alimentaires**.

Pour les groupes non girondins :

- **Repas du midi** également pris en charge (en défraiement SYNDEAC), à indiquer dans le contrat.
- **Les frais de transport** depuis les lieux de vie des membres du groupe sont pris en charge (à définir après que l'ensemble des dates de tournée sont calées)

COMMUNICATION

Les groupes s'engagent à :

- Mentionner "**Avec le soutien des P'tites Scènes**" sur tous les supports de communication.
- Intégrer les **logos de l'idac**, des **P'tites Scènes** et du **lieu d'accueil en résidence**.

Éléments à fournir :

- **Biographie**
- **Photos HD**
- **Vidéos (clip / captation live)**
- **Biographie**
- **Termes définissant le style de musique**

CONTACTS

SUIVI ET COORDINATION

- **Karine BALLU**

 05 56 17 36 27

 karine.ballu@iddac.net

TECHNIQUE

- **Jan SANCHEZ**

 05 56 95 85 21

 jan.sanchez@iddac.net

Signature du membre représentant le groupe

Signature de la structure porteuse du projet

*Nota : chaque page du présent document doit être paraphée par un des membres représentant le groupe et/ou la structure porteuse du projet
(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».*